

Revue du secteur avicole

Une nouvelle version de ce rapport est disponible à l'adresse:

<http://www.fao.org/3/a-i4583f.pdf>



Revue du secteur avicole

Document développé sur la base du rapport suivant:
Première évaluation de la structure et de l'importance du
secteur avicole commercial et familial en Afrique de l'Ouest:
Cas du Bénin

Dr Urbain Fanou
Avril 2006

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention ou l'omission de sociétés précises, de leurs produits ou de leurs marques, n'implique aucun appui ou jugement de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Avant-propos

L'apparition d'épizooties telles que l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) dans plusieurs pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique demande continuellement une réponse active et rapide à un niveau national, régional et international. La crise de l'IAHP a dû et doit être combattue à travers le monde à sa source, c'est-à-dire au sein de la population avicole.

Le risque principal de l'IAHP pour la santé humaine est sa possible transmission à l'homme. La maladie se propage principalement par les actions de personnes à tous les niveaux de la production, de la distribution, de la transformation et de la vente des volailles et des produits avicoles. Les impacts socioculturels et économiques directs et indirects de telles maladies influencent les décisions politiques et commerciales, perturbent le marché et causent des pertes économiques énormes. L'IAHP peut avoir un impact négatif important sur l'économie familiale dans les communautés rurales lorsque la production avicole y joue un rôle. Aussi l'évaluation et l'application de mesures visant à une production plus sûre, sur toute la filière avicole sont d'une grande importance. Les stratégies et mesures visant à soutenir les populations pauvres dans le cadre d'un développement durable de l'aviculture doivent recevoir une attention particulière.

Une bonne compréhension des différentes filières de production et commercialisation permet de développer des mesures de contrôles des maladies qui soient appropriées et efficaces.

Cette revue fait partie d'une série de revues à propos du secteur avicole à l'échelle nationale. Celles-ci sont commissionnées par le Service de Production Animale (AGAP) de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) et plus spécifiquement par le groupe socioéconomie, production & biodiversité du Centre d'Urgence pour les Maladies Animales Transfrontalières (ECTAD).

Cette revue a été développée comme un document de référence à l'intention de toute personne cherchant des informations sur le sujet. Cette revue n'est pas complète et devra être régulièrement mise à jour, complétée et améliorée. Tous commentaires et compléments d'informations sont les bienvenus et peuvent être communiqués à l'auteur, FAO/AGAP et FAO/ECTAD (Groupe socioéconomie, production & biodiversité)¹.

Le rapport original produit par le Dr Urbain Fanou a été édité par Mme Danièle Sexton en Juin 2008 et a été complété par des données extraites de la base de données statistiques de la FAO (FAOSTAT) et des banques de données de la Banque Mondiale et de la Division de population de l'ONU.

¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la FAO sous: www.fao.org/avianflu/en/farmingsystems.html ou contacter soit Philippe Ankers, soit Olaf Thieme, FAO/AGAP. Adresse électronique: Philippe.Ankers@fao.org et Olaf.Thieme@fao.org. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Division Santé et Production Animale. Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

Sommaire

Avant-propos	i
Sigles et abréviations	iv
CHAPITRE 1	
Brève présentation du pays	1
CHAPITRE 2	
Structure du secteur avicole	3
2.1 Cheptels avicoles nationaux	3
2.2 Répartition géographique des cheptels avicoles nationaux	3
2.3 Production	5
2.4 Consommation	6
2.5 Commerce	7
2.6 Prix	8
CHAPITRE 3	
Systèmes d'aviculture	9
3.1 Généralités.....	10
3.2 Secteur 1: Élevage industriel et intégré	11
3.3 Secteurs 2 et 3: Autres élevages commerciaux.....	11
3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couver	11
3.3.2 Viande de poulets de chair	12
3.3.3 Oeufs de consommation de poules.....	13
3.3.4 Autres espèces	14
3.4 Secteur 4: Élevage villageois ou de basse-cour	14
3.4.1 Poulets	14
3.4.2 Autres espèces	14
3.5 Analyse de la filière avicole.....	14
3.5.1 Poussins d'un jour	14
3.5.2 Viande de poulets de chair	15
3.5.3 Oeufs de consommation.....	16
3.5.4 Autres espèces	16
CHAPITRE 4	
Commerce, commercialisation et marchés	17
4.1 Marché national	17
4.2 Importation	17
4.3 Exportation	17
4.4 Infrastructures d'abattage	17
4.5 Provente, aliment volailles	17

CHAPITRE 5	
Races	19
5.1 Races exotiques	19
5.2 Races locales	19
CHAPITRE 6	
Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité	20
6.1 Influenza aviaire hautement pathogène	20
6.2 Autres pathologies aviaires majeures	21
6.3 Mesures de biosécurité	22
CHAPITRE 7	
Politiques actuelles, cadre légal	23
CHAPITRE 8	
Analyse	26
8.1 Forces et faiblesses actuelles du secteur avicole	26
8.2 Perspectives du secteur avicole pour les cinq prochaines années	28
ANNEXE I	
Qui est qui (liste de contacts)	29
ANNEXE II	
Liste des projets majeurs — secteur avicole	30
ANNEXE III	
Liste des séminaires sur la filière avicole	32
ANNEXE IV	
Références bibliographiques	34
ANNEXE V	
Cartes	36

Sigles et abréviations

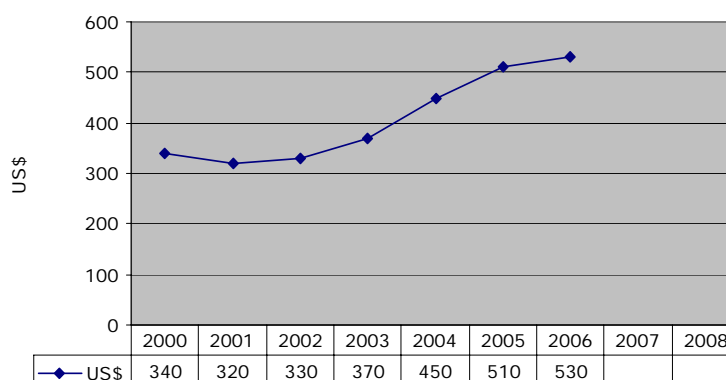
ANAB	Association Nationale des Aviculteurs du Bénin
AVPAT	Association Villageoise pour la Promotion de l'Aviculture Traditionnelle
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CVBP	Cabinet Vétérinaire Bon Pasteur
DE	Direction de l'Elevage
FSA	Faculté des Sciences Agronomiques
GAI	Groupe Afriturible International
GPAD	Groupement des Aviculteurs pour Une Promotion Durable
GVIC	Groupe Volaille Inter Communal
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (ex MDR)
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PADAM	Programme d'Appui au Développement de l'Aviculture Moderne
PADAV	Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture Villageoise
PADFA	Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PADRO	Projet d'Appui au Développement Rural de l'Ouémé - Plateau
PADSA	Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole
PAMR	Projet d'Appui au Monde Rural
PAMRAD	Projet d'appui au monde rural dans les départements de l'Atacora et de la Donga
PDC	Plan de développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PIB	Produit Intérieur Brut
PRAIVAP	Programme de Réforme de l'Approvisionnement en Intrants Vétérinaires et d'Appui à la Privatisation
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
UEMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
VVV	Vaccinateurs Villageois de Volailles

Chapitre 1

Brève présentation du pays

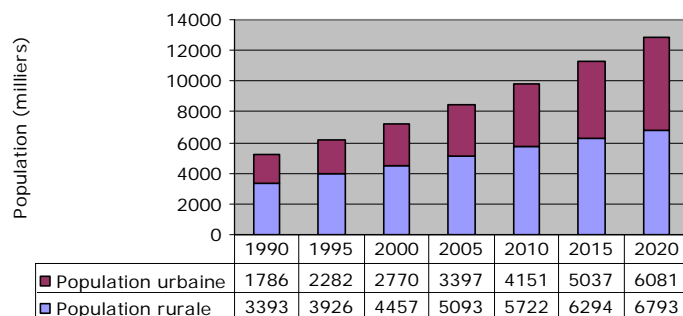
Pays:	Bénin	
Lieu:	Afrique de l'Ouest, délimité par le golfe du Bénin, entre le Nigeria et le Togo	
Population totale:	8 759 655 (2006)	Source: Banque Mondiale, Mai 2008
Taux de croissance de la population:	3,1% (2006)	Source: Banque Mondiale, Mai 2008
Groupe économique:	Pays à faible revenu	Source: Banque Mondiale, Mai 2008

FIGURE 1: Revenu national brut (RNB) per capita
(Méthode Atlas, actuelle en US\$)



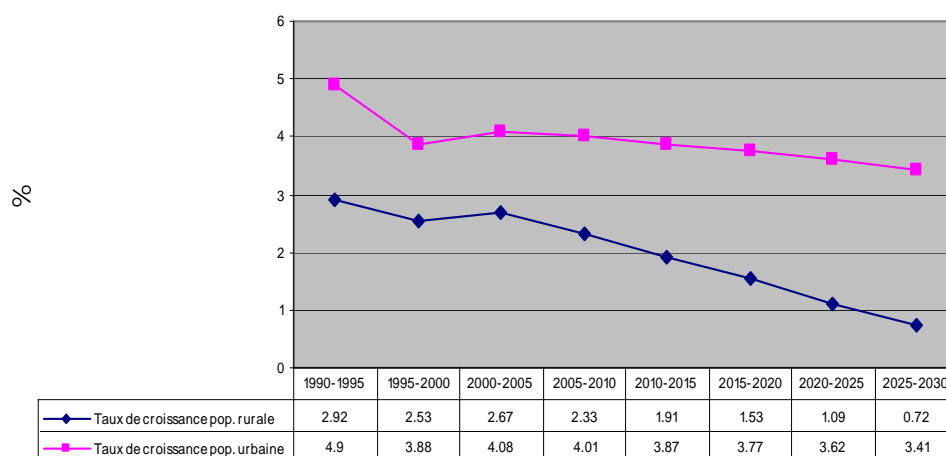
Source: Banque mondiale, 2008

FIGURE 2: Structure démographique



Source: Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2006, <http://esa.un.org/unup>, mai 2008.

FIGURE 3: Taux annuels de croissance démographique

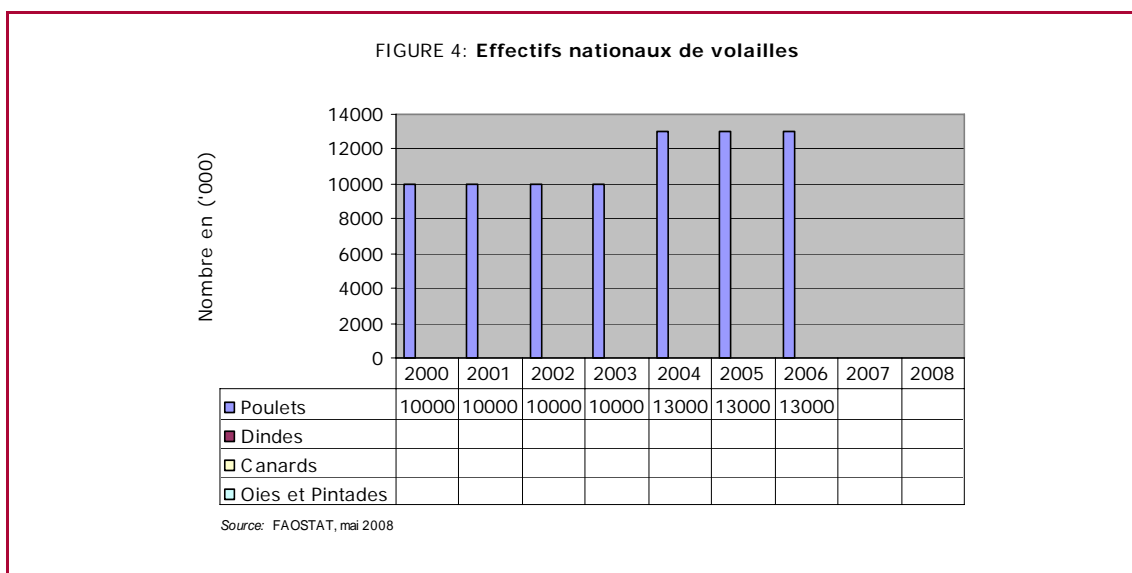


Source: Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2006, <http://esa.un.org/unup>, mai 2008.

Chapitre 2

Structure du secteur avicole

2.1 CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX



Les chiffres disponibles dans la base de données de la FAO (FAOSTAT) sont légèrement en deçà de ceux proposés par le consultant (tableaux 1 et 3).

2.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX

Diverses sources montrent que les effectifs de volailles des systèmes d'élevage commercial sont les plus nombreux dans les régions Atlantique Littoral et Atacora Donga (tableau 1). Selon l'enquête GAI (2005), 48% des effectifs du cheptel national se retrouvent dans l'Atlantique – Littoral; 6,8% dans Atacora – Donga; 7,5% dans le Borgou – Alibori; 1% dans le Mono – Couffo; 15% dans l'Ouémé – Plateau et 10,3% dans le Zou – Collines.

TABLEAU 1:
Répartition des volailles (poulets de chair et pondeuses) du système commercial par département

Départements	Effectifs				
	2001	2002	2003	2004	2005
Atlantique - Littoral	544,383	617,393	1,848,437	934,767	1,375,455
Atacora - Donga	78,262	88,758	265,737	134,385	197,740
Borgou - Alibori	94,375	107,032	320,448	162,053	238,451
Mono - Couffo	142,714	161,853	484,580	245,055	360,584
Ouémé - Plateau	172,637	195,791	586,185	296,438	436,191
Zou - Collines	118,544	134,443	402,514	203,554	299,518
Total	1,150,916	1,305,270	3,907,901	1,976,252	2,907,938

Source: CVBP 2006

La plupart des fermes commerciales de petite et grande échelle sont situées au Sud du Bénin (tableau 2). Au fur et à mesure que l'on se dirige vers le Nord du pays, les fermes avicoles deviennent plus rares, la priorité étant accordée à l'élevage des bovins et caprins.

TABEAU 2:
Nombre d'exploitations en 2005 commerciales
(petite et grande échelle) et localisation

Département	Communes	Effectif	Pourcentage (%)
Atlantique/Littoral	Allada	36	7,71
	Abomey-Calavi	110	23,55
	Cotonou	14	3,00
	Kpomassè	4	0,86
	Ouidah	30	6,42
	Toffo	8	1,71
	Zè	19	4,07
Atacora Donga	Djougou	3	0,64
	Natitingou	5	1,07
Borgou/Alibori	Parakou	6	1,28
Mono/Couffo	Athiémé	2	0,43
	Comè	10	2,14
	Bopa	9	1,93
	Dogbo	1	0,22
	Grand-Popo	16	3,43
	Houéyogbé	8	1,71
	Klouékanmè	3	0,64
	Lokossa	8	1,71
	Lalo	1	0,22
	Ouémé/Plateau	Adjara	12
Akpro- Missérété		11	2,36
Avrankou		8	1,71
Dangbo		58	12,2
Ifangni		3	0,64
Kétou		2	0,43
Sèmè-Kpodji		3	0,64
Pobè		2	0,43
Porto-Novo		21	4,5
Sakété		3	0,64
Zou/Collines	Abomey	12	2,57
	Agbangnizoun	16	3,43
	Bantè	2	0,43
	Bohicon	14	3,00
	Savalou	5	1,07
	Savè	7	1,5
	Zogbodomey	6	1,29
Total		425	100

Source: GAI enquête 2005

Le département de l'Atlantique (Godomey, Abomey-Calavi et environs) vient en tête (47,32%), suivi des départements de l'Ouémé et du Plateau (15%), du Mono-Couffo (12,42%) puis du Zou-Collines. C'est la commune d'Abomey-Calavi qui détient le plus grand effectif d'aviculteurs dans les départements de l'Atlantique et du Littoral.

Une estimation des effectifs de l'aviculture familiale ou traditionnelle est donnée dans les tableaux 3 et 4.

TABLEAU 3:
Répartition géographique des volailles (toutes espèces confondues)
de l'élevage villageois

LIEU	Volaille secteur 4 élevage villageois				
	2001	2002	2003	2004	2005
Atlantique Littoral	1,782,534	1,861,266	1,982,809	2,059,597	2,286,302
Atacora Donga	1,250,337	1,292,838	1,378,150	1,416,778	1,603,298
Borgou Alibori	2,155,299	2,248,563	2,384,638	2,476,513	2,718,878
Mono Couffo	1,910,658	1,964,562	2,091,277	2,111,392	2,309,480
Ouémé plateau	2,196,483	2,255,841	2,359,210	2,415,490	2,619,860
Zou Collines	2,383,017	2,472,060	2,603,916	2,691,230	2,028,932
Total	11,678,328	12,095,130	12,800,000	13,171,000	13,566,750

Source: Urbain Fanou. Estimation calculée sur la base de 3 volailles par habitant rural.

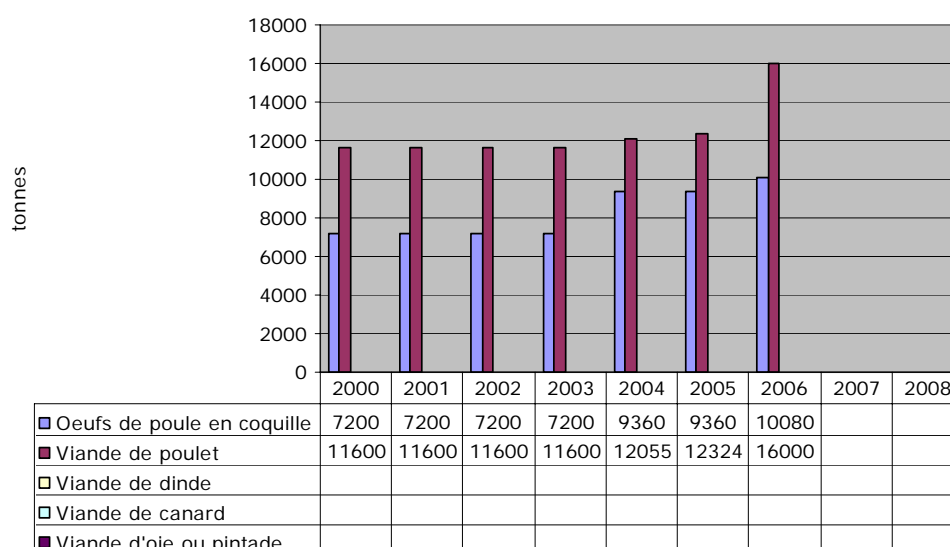
TABLEAU 4:
Répartition des volailles (espèces locales) de l'élevage villageois
(xxx=Effectif élevé; xx= Effectif moyen; x=Effectif faible)

	Canards	Pintades	Dindes	Pigeons
Atlantique Littoral	XXX	X	XXX	XX
Atacora Donga	X	XXX	XX	X
Borgou Alibori	X	XXX	XX	X
Mono Couffo	X	X	X	X
Ouémé plateau	XX	X	X	XX
Zou Collines	X	X	X	X

Source: Enquête CVBP avril 2006.

2.3 PRODUCTION

FIGURE 5: Production nationale du secteur avicole



Source : FAOSTAT, mai 2008

Une enquête de 2005 (*Enquête, GAI 2005*) fournit des indications complémentaires sur l'évolution de la production d'œufs et de viandes de volailles dans le secteur commercial (hors élevage villageois) (tableaux 5 et 6)

TABLEAU 5:
Production d'œufs (2001-2005)

Année Production	2001	2002	2003	2004	2005
Œufs plateaux	4,804,116	5,348,220	6,301,523	4,813,372	5,927,080
Quantité (tonne)	8,647	9,627	11,343	8,664	10,669

Source: Enquête, GAI, 2005

TABLEAU 6:
Production annuelle totale de viandes de volailles en système commercial (secteur 1 à 3 suivant la nomenclature FAO, hors élevage villageois) (en tonnes)

	2001	2002	2003	2004	2005
Poulet de chair	459	597	1752	1°850	313
Poule réformée	577	499	468	550	318
Poulette	936	925	918	838	383
Coquelet	371	330	374	434	481
Dindon	2,190	1,360	1,020	850	700
Pintade	119	116	146	132	148
Total viande de volailles	4,652	3,827	4,678	4,654	2,343

Source: Enquête, GAI, 2005

Le tableau 6 montre que la production de viande de volaille dans les systèmes commerciaux est restée constante de 2001 à 2004 autour de 4 600 tonnes. Elle a diminué de plus de la moitié en 2005, avec l'effet combiné du prix élevé du maïs et de l'importation des produits de la volaille.

Des estimations par le consultant concernant la production globale de viande de l'aviculture traditionnelle viennent compléter les informations concernant le secteur commercial.

TABLEAU 7:
Production annuelle totale de viandes de volailles dans les élevages traditionnels estimée sur la base d'une productivité de 0,66 kg par rapport à l'effectif du cheptel (en tonnes)

	2001	2002	2003	2004	2005
Effectif du cheptel *	11 678 130	1 205 130	12 800 000	13 171 000	13 566 750
Estimation production viande (tonnes)	9 343	9 676	10 240	10 537	10 853

De façon globale, selon les données de l'UEMOA, le poulet béninois et les œufs contribueraient respectivement à 2,4% et 1,4% dans la formation du chiffre d'affaires agricole du Bénin.

La production animale (toutes espèces confondues) quant à elle contribue à hauteur de 6% du PIB national. L'agriculture participe à hauteur de 37% au PIB et pour plus de 85% des recettes d'exportation.

2.4 CONSOMMATION

Le niveau de consommation de protéines d'origine animale au Bénin a été estimé à 9 kilogrammes par habitant et par an. C'est un niveau de consommation qui est inférieur au seuil de consommation minimale recommandé, fixé par la FAO à 20 kilogrammes de protéines par an. Environ 22% de cette consommation totale de protéines sont fournis par les produits avicoles. Selon les statistiques de la direction de l'élevage, la volaille constitue la

deuxième source de consommation de viande, après les bovins (21% pour la volaille contre 58% pour les bovins, 13% pour les ovins/caprins et 7% pour le porc)

Figure 6 a): Viande de volailles (en moyenne calories/personne/jour)

Pas d'informations disponibles

Figure 6 b): Viande de volailles (en kg/personne/an)

Pas d'informations disponibles

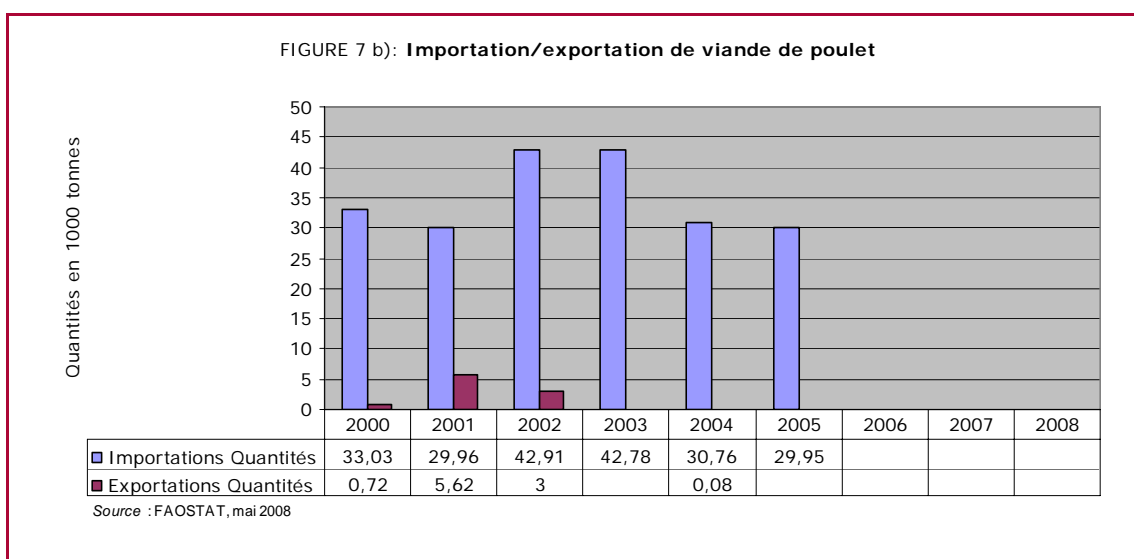
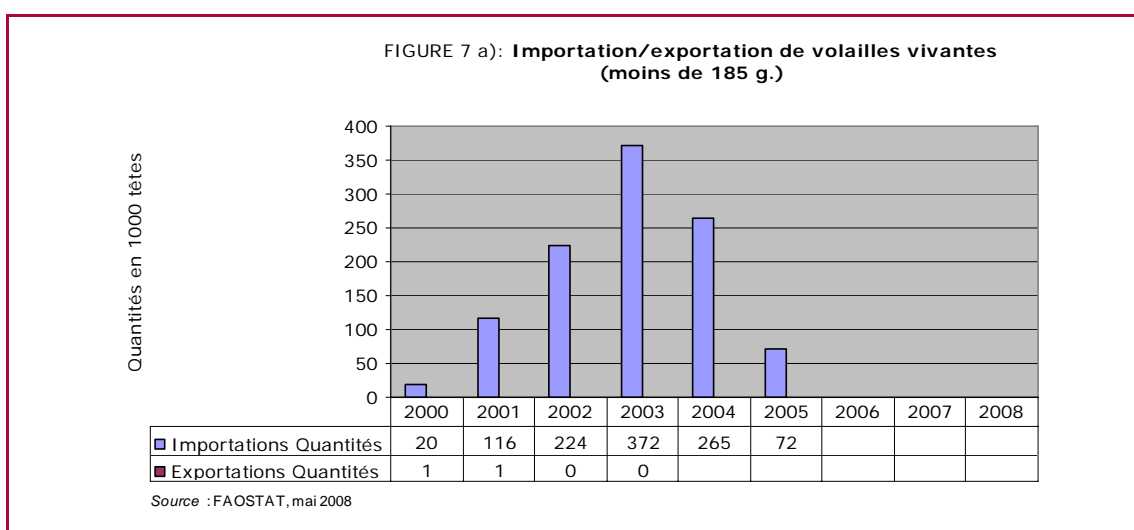
Figure 6 c): Œufs (en moyenne calories/personne/jour)

Pas d'informations disponibles

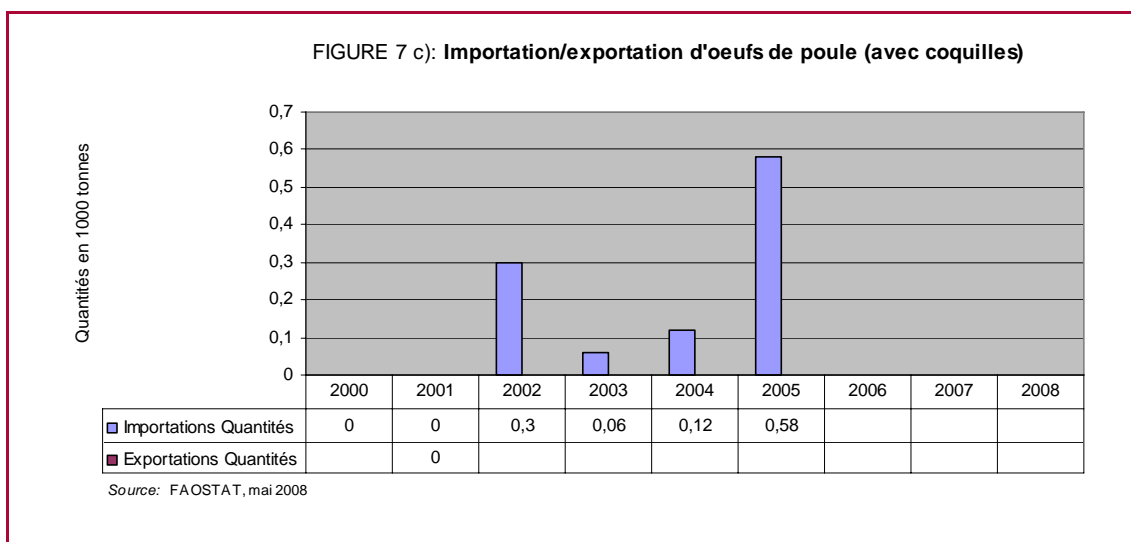
Figure 6 d) (en nombre d'œufs/personne/an)

Pas d'informations disponibles

2.5 COMMERCE



Le pays, de par sa situation géographique est un ré exportateur de viande de volaille congelée. Il n'a pas été possible de déterminer ces flux.



À titre de comparaison, les informations fournies par les statistiques de la douane concernant les importations d'œufs sont également fournies ci-dessous (tableau 8)

TABLEAU 8:
Importation des œufs (en 1000 tonnes)

Importations	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Quantités en 1000 tonnes		0,0024	0,2955	0,0326	0,0012	3,4082

Source: statistiques de la douane

2.6 PRIX

Figure 8: Prix au producteur (US\$/tonne)

Voir ci-dessous

TABLEAU 9:
Évolution du prix de vente de l'œuf et de la viande en FCFA (2001 à 2005)
par secteur d'éleveurs

	2001	2002	2003	2004	2005
Œufs plateau (*)	1401	1471	1392	1353	1502
Œufs (**)	50	50	50	50	50
Œufs secteur 1 (**)	36	37	41	41	38
Œufs secteur 2 (**)					41
Œufs secteur 3 (**)					43
Viande au kg (*)	1350	1500	1600	1600	1600
Viande secteur 1 (**)	1100	1180	1180	1200	1200

Source: (*) Enquête, GAI 2005, prix unitaire moyen bord champ,
(**) Enquête CVBP Avril 2006

Figure 9 Prix au consommateur (US\$/tonne)

Pas d'informations disponibles

Chapitre 3

Systèmes d'aviculture

TABLEAU 10:
Classification des systèmes d'aviculture selon la FAO

Secteurs (FAO/définition)	Système d'aviculture			
	Industriel et intégré	Commercial		Villageois et de basse-cour
		Biosécurité		
		Élevée	Basse	
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
Niveau de biosécurité	Élevé	Moyen à élevé	Bas	Bas
Débouchés commerciaux	Exportation et urbains	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux
Dépendance des intrants au marché	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Dépendance aux bonnes routes	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Implantation	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Villes plus petites et zones rurales	Partout, essentiellement dans des zones éloignées ou enclavées
Volailles élevées	Confinement	Confinement	Claustration au sol/semi-confinement	Essentiellement en plein air
Bâtiment/abri	Fermé	Fermé	Fermé/ouvert	Ouvert
Contact avec d'autres poulets	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres canards	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres volailles domestiques	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec la faune sauvage	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Soins et conseils vétérinaires	Possède son propre vétérinaire	Paie pour le service	Paie pour le service	Irréguliers, dépendent des services vétérinaires publics
Approvisionnement en médicaments et vaccins	Marché	Marché	Marché	Gouvernement et Marché
Sources d'informations techniques	Multinationales et ses succursales	Vendeurs d'intrants	Vendeurs d'intrants	Services publics de vulgarisation
Sources de financement	Banques et fonds propres	Banques et fonds propres	Banques et canaux privés ²	Fonds propres, programmes d'assistance et banques
Races de volailles	Améliorées	Améliorées	Améliorées	Locales ou indigènes
Niveau de sécurité alimentaire des éleveurs	Élevé	Bon	Bon	Bon à faible

Secteur 1: Industriel et intégré système avec un haut niveau de biosécurité et des oiseaux/produits vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes qui sont une partie d'une exploitation intégrée de poulets de chair avec des manuels de procédures standards de biosécurité clairement définis et exécutés).

Secteur 2: Système commercial d'aviculture avec un niveau modéré à élevé de biosécurité et des oiseaux/produits habituellement vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes avec des oiseaux en permanence élevés en confinement; empêchant rigoureusement tout contact avec d'autres volailles ou faune sauvage).

Secteur 3: Système commercial d'aviculture avec un niveau faible à minimal de biosécurité et des oiseaux/produits vendus au niveau des marchés de volailles vivantes (p.ex. une exploitation de pondeuses en cage avec des oiseaux dans des logements ouverts; une ferme avec des oiseaux ayant accès au plein air; une ferme où sont élevés des poulets et des palmipèdes).

Secteur 4: Élevage villageois et de basse-cour avec un niveau minimal de biosécurité et des oiseaux/produits consommés localement.

² Usuriers, parents, amis, etc.

3.1 GÉNÉRALITÉS

L'effectif des poulets de chair a connu une forte croissance en 2003. Ceci s'explique selon les aviculteurs par une hausse de la demande liée aux grandes manifestations qui ont eu lieu dans le Pays (Fora, conférences et rencontres internationales, sans oublier les fêtes de fin d'année).

TABLEAU 11:
Évolution du cheptel avicole commercial béninois secteur 1 à 3 (2001 à 2005)

	2001	2002	2003	2004	2005
Pondeuse	650,902	654,560	757,351	683,145	635,054
Poulet de chair	500,014	650,710	3,150,550	1,293,107	2,272,884
Dindon	128,866	132,862	99,932	83,138	69,054
Pintade	117,130	113,473	143,100	129,781	145,448

Source: Enquête (GAI 2005)

Les principaux effectifs de poulets de chair se rencontrent chez les grands éleveurs (exemple AGRO-ROCHE, SAAB) qui ont la possibilité de négocier des marchés hors fêtes. La production de poulets de chair a connu une chute de plus de la moitié en 2004, qui serait due non seulement au prix élevé du maïs, mais aussi aux effets de la crise de Gumboro qui a fait des dégâts dans les élevages en 2003. La tendance à la hausse en 2005 de cet élevage va certainement infléchir en 2006 puisque les deux grandes sociétés ci-dessus ont fermé à cause des importations de poulets congelés.

Les données du tableau 12 montrent que les aviculteurs du secteur 3 sont les plus nombreux (60%), ceux du secteur 2 représentent 37% et les plus grandes structures, assimilées au secteur 1, sont rares (3%).

Il est à noter que les données de tous les aviculteurs n'ont pas pu être traitées. Seules 217 fermes sur les 425 ont été réparties sur les trois secteurs pour permettre ensuite une extrapolation.

TABLEAU 12:
Répartition des fermes avicoles par département et par secteur (secteur 1 à 3)

Département	Nombre fermes total *	Nombre fermes interviewées	Distribution interviews	Secteur 1**	Secteur 2**	Secteur 3**
Atlantique/Littoral	221	121	47,32%	2	52	67
Atacora Donga	8	2	1,71%	0	2	0
Borgou/Alibori	6	5	1,28%	1	2	2
Mono/Couffo	58	19	12,42%	1	4	14
Ouémé/Plateau	70	34	15%	2	11	21
Zou/Collines	62	36	13,28%	1	9	26
Total	425	217	100%	7	80	130

Source: * GAI enquête 2005
** Enquête CBVP, Avril 2006

Les exploitations assimilées au secteur 1 sont en augmentation (de 9 en 2001 à 13 en 2005). Quant aux secteurs 2 et 3, le nombre des exploitations a régulièrement augmenté de 2001 à 2004 avant de connaître une réduction (de 20% pour le secteur 2 et 13% pour le secteur 3) en 2005. Cette réduction pourrait être attribuée au coût très élevé du maïs en cette période: les promoteurs de certaines exploitations découragés par cette situation de surenchère du maïs, ont fermé.

Une enquête de 2006 (tableau 14) renseigne sur les chiffres d'affaires de divers acteurs de la filière et leur évolution (2001-2005).

TABLEAU 14:
Chiffre d'affaires des acteurs de la filière (en FCFA)

Acteurs	2001	2002	2003	2004	2005
Eleveurs sect. 1	270,000,000	300,000,000	350,000,000	310,000,000	360,000,000
Eleveurs sect. 2	180,000,000	200,000,000	230,000,000	190,000,000	250,000,000
Eleveurs sect. 3	15,000,000	18,000,000	30,000,000	23,000,000	25,000,000
Producteurs de poussins	394,410,240	394,410,240	394,410,240	394,410,240	665,500,720
Fournisseurs de matières premières: Vétro service	346,986,000	580,083,475	768,038,007	1,200,000,000	1,418,400,000
Vétro-Service: Produits vétérinaires	231,324,000	392,055,650	51,202,338	800,000,000	945,600,000
Radivet: Produits vétérinaires	16,000,000	88,000,000	154,000,000	202,000,000	15,000,000
Pharmacie vétérinaire Kouhounou	34,203,995	63,654,475	42,537,570	45,772,560	38,800,000
Pharmacie vétérinaire Bon Pasteur	34,551,997	38,364,318	33,106,034	22,735,464	37,816,075
Importateurs de produits de volailles	28,720,500,838	42,675,915,938	31,704,162,501	164,452,708,591	112,862,762,533
Total	30,242,977,070	44,750,484,096	33,757,456,690	167,640,626,855	116,618,879,328

Source: Enquête CVBP avril 2006

3.2 SECTEUR 1: ÉLEVAGE INDUSTRIEL ET INTÉGRÉ

Le secteur industriel intégré proprement dit (secteur 1) est rare en Afrique, et notamment au Bénin.

Les structures comptabilisées comme appartenant au secteur 1 sont des structures avec des effectifs importants (par exemple, structures supérieures à 5000 pondueuses) mais avec une gestion de l'exploitation similaire aux structures commerciales du secteur commercial 2 pour l'alimentation, la reproduction et la santé animale. Elles sont donc assimilables au secteur 2.

Tous ce qui se rapporte au secteur 1 sera donc présenté avec les données du secteur 2 au paragraphe 3.3.

3.3 SECTEURS 2 ET 3: AUTRES ÉLEVAGES COMMERCIAUX

3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couvrir

Le tableau 15 suivant montre la production de poussins d'un jour pour la viande ou la ponte et son évolution au cours des 5 dernières années.

TABLEAU 15:
Production de poussins (chair et ponte)

		2001	2002	2003	2004	2005
Poussin du Roi	Chair	467,200	467,200	467,200	467,200	467,200
	Pondeuses	429,824	429,824	429,824	429,824	429,824
Couvoir du Mono	Chair					326,872
	Pondeuses					280,320
Total	Chair	467,200	467,200	467,200	467,200	794,072
	Pondeuses	429,824	429,824	429,824	429,824	710,144

Source: Enquête Avril 2006

Le couvoir "Poussin du roi" (département Atlantique – Littoral) dispose d'un effectif de 2000 parentaux chair et 2000 parentaux ponte. Sa capacité d'approvisionnement en poussins d'un jour est constante.

Le couvoir «Couvoir du Mono» (département Mono-Cauffo) créé en 2004 a été obligé de procéder à la réforme des parentaux des poulets de chair et ponte suite aux constats suivants:

- faiblesse du taux de ponte (40%) chez les parentaux de chair;
- la souche de parentaux pondeuses exploitée par le couvoir est celle dénommée «commerciale» qui ne permettait pas un sexage aisé entre pondeuses et coquelets.

En attendant de remédier à cette situation, le couvoir importe des œufs à couvrir de la Côte d'Ivoire. Ces importations ont été momentanément suspendues suite à la menace de la grippe aviaire dans la sous-région (situation 2006).

Le tableau 16 montre l'évolution du prix de vente des poussins.

TABLEAU 16:
Évolution du prix unitaire de vente des poussins d'un jour en FCFA

	2001	2002	2003	2004	2005
Poussins d'un jour (chair)	525	525	525	525	525
Poussins d'un jour (ponte)	590	590	590	590	590

Source: Enquête CVBP Avril 2006

3.3.2 Viande de poulets de chair

La production de poulets de chair est assurée par des structures commerciales (secteurs 2 et 3) mais la plupart des structures commerciales du secteur 2 se destinent plutôt à la production d'œufs (cf. 3.3.3). La production de poulet de chair est donc assurée principalement par des structures commerciales à petite échelle du secteur 3.

L'élevage commercial à petite échelle (secteur 3) est caractérisé par une amélioration substantielle de la production traditionnelle à travers l'application d'un ensemble de mesures touchant au contrôle des pertes accidentelles, à l'amélioration de l'alimentation et à la protection sanitaire. Le secteur 3 est un compromis entre le secteur 4 et le secteur 2. Cette forme d'aviculture se développe grâce à la mise en œuvre de quelques mesures simples et peu onéreuses.

Reproduction

Les volailles élevées sont en général de races locales avec des efforts d'amélioration génétique par l'introduction de coquelets de race importée. Après la couvée, les poussins sont récupérés et entretenus pendant une durée donnée (6 à 8 semaines). Les éleveurs du secteur 2 utilisent par contre des souches sélectionnées en vue d'une production spécialisée « chair ». Certains éleveurs des structures commerciales à faible échelle (secteur 3) pratiquent aussi l'élevage des races améliorées (chair et ponte) à petite échelle.

Alimentation

Un effort certain en matière d'alimentation est réalisé dans les élevages du secteur 3. Les éleveurs investissent dans l'alimentation. La plupart des éleveurs distribuent des aliments composés (provende) fabriqués par les éleveurs eux-mêmes ou achetés dans des provenderies. Cependant, la totalité de la ration n'est pas fournie aux animaux sous forme de provende, faute de moyens financiers. La ration journalière est donc complétée par des céréales et restes de cuisine.

La provende utilisée tient compte du type de production, cependant il existe un réel manque de formation en alimentation animale et une faiblesse dans la maîtrise de la fabrication de provende. L'alimentation est pourtant un facteur important de la rentabilité de l'élevage.

Composition: maïs, son de blé, tourteaux (palmiste), farine de poisson. Intrants importés: concentré.

Le tableau 17 présente le prix de revient des aliments

TABLEAU 17:
Prix de revient des aliments (FCFA/kg) – secteur 3

	Aliments de démarrage	Aliments de croissance	Aliments de ponte	Aliments de finition
Prix de revient (au kg)	145	147	191	177

Source: Enquête GAI 2005

Gestion de l'exploitation

Dans les exploitations du type 3, la divagation est contrôlée. La plupart des éleveurs investissent dans la construction d'abris (poulaillers en matériaux locaux ou semi-moderne). Les bandes ne sont pas toujours séparées. Les petits équipements d'élevage (abreuvoirs, mangeoires, pondoirs.) existent mais sont quelques fois mal entretenus. Le nombre de ces équipements n'est pas toujours proportionnel à l'effectif du cheptel.

3.3.3 Oeufs de consommation de poules

La production d'œufs de poule est assurée par des structures commerciales de différentes tailles: des structures commerciales à faible échelle (secteur 3) avec des effectifs de poules pondeuses inférieurs à 1000, des structures commerciales intermédiaires (secteur 2) avec un effectif de poules pondeuses entre 1000 et 5000 têtes et des structures commerciales assimilées au secteur 1 avec un effectif de poules pondeuses supérieur à 5°000. L'aviculture commerciale du secteur 2 est dominée par l'élevage des poules pondeuses pour la production d'œufs de table.

Reproduction

Les souches utilisées sont hautement sélectionnées en vue d'une production spécialisée « ponte ».

Alimentation

Les volailles reçoivent un aliment complet produit par des spécialistes et adapté à l'âge des animaux et à la production recherchée.

Le maïs qui occupe une part prépondérante dans la composition des aliments est malheureusement peu stocké et peu vendu par les fournisseurs de matières premières pour volaille. Chaque aviculteur cherche à composer ces aliments (provendes) selon une formule de son choix.

Ce type d'élevage est grand consommateur d'intrants dont certains sont importés (aliments améliorés, produits vétérinaires essentiellement)

TABLEAU 18:
Prix moyen des aliments (FCFA/kg) – secteur 2

	Aliments de démarrage	Aliments de croissance	Aliments de ponte	Aliments de finition
Prix moyen	155	157,5	201,07	187,5
Prix de vente	171,88	159,5	206,43	192,5

Source: Enquête GAI 2005

Gestion d'exploitation

Deux principaux modes d'élevage sont pratiqués: l'élevage au sol et l'élevage en batterie. Les modèles de poulaillers rencontrés ont quelques caractéristiques communes: muraille en briques surmontée de grillage jusqu'à la charpente.

Le matériel d'élevage utilisé est moderne. On distingue: les éleveuses, les mangeoires, les abreuvoirs, les pondoirs. Le nombre de ces équipements dépend de l'effectif du cheptel. Certains élevages disposent de matériel très performant (abreuvoirs automatiques, évacuation des déjections, ramassage automatique des œufs).

Les bandes sont séparées: lots d'animaux de même origine, de même âge et destinés à une même production. Entre 2 bandes, les locaux sont désinfectés et laissés au repos pendant une à 2 semaines (vide sanitaire).

3.3.4 Autres espèces

Pas d'informations disponibles

3.4 SECTEUR 4: ÉLEVAGE VILLAGEOIS OU DE BASSE-COUR

L'élevage de volailles est une activité traditionnelle très largement répandue au Bénin; elle concerne un nombre considérable d'exploitations familiales sur toute l'étendue du territoire. Cet élevage permet généralement de couvrir une partie des besoins nutritionnels de la famille, et dans certains cas de dégager quelques revenus monétaires par la commercialisation de la production « excédentaire » sur les marchés locaux. En cela, cette activité joue un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie paysannes et dans la réduction de la pauvreté.

3.4.1 Poulets

Reproduction

La reproduction n'est pas contrôlée.

Les poules locales sont connues comme étant de bonnes mères. Cependant, elles pondent un nombre d'œufs relativement faible (en moyenne 32 œufs par an). La reproduction est caractérisée par la ponte d'œufs et la couaison pendant 21 jours dans des pondoires aménagés par les poules elles-mêmes.

Alimentation

Il n'existe pas de normes quantitatives et qualitatives dans l'alimentation des poulets locaux. Les volailles se nourrissent d'elles-mêmes, autour des concessions, en glanant çà et là et reçoivent de l'éleveur de temps en temps quelques céréales en complément.

Cette ration est composée d'éléments énergétiques (déchets de cuisine, son de céréales...) de vitamines (fourrage verts, grains germés...), de minéraux (sel, coquilles pillées) et de protéines (termites, légumineuses...).

L'eau de boisson est distribuée dans des abreuvoirs sommaires. Divers récipients abandonnés servent souvent d'abreuvoirs.

Gestion d'exploitation

Dans ces types d'élevage, les volailles sont en liberté le jour mais abritées pendant la nuit dans des abris sommaires (poulaillers traditionnels), à la belle étoile dans la cour, ou sur tout objet pouvant servir de perchoir.

Ce système d'élevage a de nombreuses pertes accidentelles pouvant atteindre 40 à 50%, accentuées par l'action des divers prédateurs (vol, oiseaux rapaces, carnassier, serpents...).

3.4.2 Autres espèces

Les autres espèces telles que pintades et dindons sont en petit nombre. Les pintades ont gardé un effectif quasiment constant durant les 5 dernières années, tandis que l'effectif des dindons a diminué de moitié (en 2005).

L'effectif de la pintade peut dans certaines régions (zone céréalière, région centrale et Nord du Bénin) atteindre 25 à 50% de l'effectif avicole total. Les dindons sont moins fréquents et plus localisés que les canards et les pigeons.

3.5 ANALYSE DE LA FILIERE AVICOLE

3.5.1 Poussins d'un jour

Les deux couvoirs (Couvoir du Mono et Poussin du Roi), et les diverses écloséries qui produisent des poussins de chair et ponte se trouvent dans différents départements. Il existe également deux importateurs de poussins (Terre et Associés et Véto Services) qui sont basés dans le département Atlantique littoral.

TABLEAU 19:
Producteurs et importateurs de poussins

Départements	Producteurs de poussins (couvoirs)	Ecloséries locales (*)	Importateurs de sujets d'élevage
Atlantique Littoral	1 (Poussin du Roi)	1 (FSA/UAC)	2 (Terre et Associés, Veto services)
Atacora-Donga	-		
Borgou-Alibori	-		-
Mono-Couffo	1 (Couvoir du Mono)		-
Oueme-Plateau	-	1 (Songhai)	-
Zou-Collines	-	1 (Centre CASA)	-
Total	2	3	2

Source: Enquête CVBP avril 2006

(*) elles assurent l'auto- approvisionnement de certains sujets d'un jour

Les principales firmes qui fournissent les poussins d'un jour aux aviculteurs Béninois sont européennes (SOPRODA, DERYCKE, ISA ou Institut de sélection animale), nigérianes (OBASSANDJO FARM, MITCHELL FARM, GOLDEN LAY, S&D Farm) ou ivoirienne (IVOIRE POUSSINS).

3.5.2 Viande de poulets de chair

Le système de commercialisation de la volaille est composé d'un circuit de commercialisation primaire et secondaire, du producteur au consommateur, dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau 20.

TABLEAU 20:
Caractéristiques du circuit de commercialisation de volailles

Circuit de commercialisation	Caractéristiques
Marchés primaires de collecte	- Situés à côté de la zone de production et accessibles aux producteurs - Très peu fréquentés par les consommateurs
Marchés secondaires de collecte	- Fréquentés par les aviculteurs - Forte présence des commerçants urbains - Infrastructures un peu améliorées commerçants
Marchés de consommation	- Marchés terminaux situés en zones urbaines surtout: Cotonou, Porto-Novo, Djougou, Parakou et Natitingou

Source: Sodjinou et al.

La plus grande partie des volailles achetées dans les milieux ruraux est acheminée sur les marchés urbains de Cotonou, Abomey-Calavi, Parakou et Porto-Novo notamment (plus de 80%).

L'intervention des projets PAMR et PADAV a fait naître de nouvelles stratégies commerciales chez les aviculteurs des villages d'intervention à travers la création de deux marchés à volailles respectivement à Lobogo (dans les Départements du Mono-Couffo) et Foubéa dans la Donga.

Tous ces marchés accueillent des volailles venant de divers horizons (parfois même des pays limitrophes) non vaccinées, parfois moribonds et constituent de fait des lieux de prédilection des maladies aviaires. Avec l'avènement de la grippe aviaire, les contrôles aux frontières sont accentués.

Il existe de nombreux revendeurs des produits avicoles locaux, Ces revendeurs sont surtout des femmes qui commercialisent les œufs de table issus des fermes avicoles modernes; et des vendeurs qui commercialisent la volaille et les parties de volailles importées. Leur nombre est difficile à estimer.

On distingue des commerçants, importateurs des produits de volailles de l'Europe et d'ailleurs. Ce sont les Sociétés:

- CAJAF COMON (50% des importations),
- CDPA (20% des importations),
- SACOGIE et AFRICA GELL (ensemble 10% des importations).

Toutes ces sociétés sont installées à Cotonou mais une bonne partie des produits est réexportée vers le Nigeria. Les statistiques de réexportation ne sont pas disponibles.

3.5.3 Oeufs de consommation

Pas d'informations disponibles

3.5.4 Autres espèces

Pas d'informations disponibles

Chapitre 4

Commerce, commercialisation et marchés

4.1 MARCHÉ NATIONAL

Pas d'informations détaillées disponibles

4.2 IMPORTATION

TABLEAU 21:
Importation des sujets d'un jour de 2003 à 2005

Sujets d'un jour	Terres et associés			Véto services	
	2003	2004	2005	2004	2005
Poussins pontes	170 170	223 872	90 098	20 000	100 000
Poussins chair	2 750	2 900	74 409		
Dindonneaux	422	1 095			
Pintadeaux	4 620	1 700	6 652		

Source: Enquête GAI, 2005

4.3 EXPORTATION

Pas d'informations détaillées disponibles

4.4 INFRASTRUCTURES D'ABATTAGE

En matière de transformation, il n'existe au niveau national que trois abattoirs officiels de volailles (situés dans le département Atlantique/Littoral). Ils appartiennent à des entreprises privées spécialisées dans la production de poulets de chair (Agro-Roche, SAAB et Faisanderie du Bénin: Ferme Agoua) pour l'abattage de leur propre production et pour l'abattage d'oiseaux vivants achetés aux petits aviculteurs installés en périphérie.

4.5 PROVENDE, ALIMENT VOLAILLES

Il existe des fabricants d'aliments dans divers départements:

- Atlantique Littoral: Terre et Associés, CANIB, Qualité, Véto-centre;
- Ouémé-Plateau: Jefe Afrique, Terre et Associés, Songhaï;
- Mono-Couffo: Véto-Plus, Mono-grain;
- Borgou-Alibori: Ferme du Dr Kangala, Songhaï: 2);
- Zou: Songhaï.

Comme le montre le tableau 22, la plupart des provenderies se situent dans le Sud (Atlantique/Littoral et l'Ouémé/Plateau) où elles bénéficient de la proximité des industries agro-industrielles qui leur fournissent certaines matières comme le son de blé, les tourteaux d'arachide, de coprah, de palmiste, les drêches de brasserie etc. Cette concentration géographique rend difficile l'approvisionnement en matières premières des aviculteurs des autres départements.

TABLEAU 22:
Répartition géographique des fournisseurs d'intrants zootecniques (aliments de bétail) et de provendes

Départements	Grossistes Fournisseurs	Grossistes Intermédiaires	Semi-grossistes Détaillant	Détaillants	Total
Atlantique Littoral	3	2	24	10	39
Atacora-Donga			1		1
Borgou-Alibori			1		1
Mono-Couffo			2		2
Oueme-Plateau	1	1 succursale de Terres et Associés	8	1	11
Zou-Collines	3		1		4

Source: enquête (GAI 2005)

TABLEAU 23:
Formules d'aliments proposées aux éleveurs

Pourcentage (%)	Démarrage	Ponte	Poulette
Maïs	63,0	62,0	67
Son de blé	6,0	10,0	19,5
Tourteau de coton	22,0	20,0	12,0
Farine de poisson	7,0	6,0	3,5
Phosphate de chaux	0,1	0,7	1,3
Carbonate de chaux	0,6	0,6	1,0
Sel	0,2	0,2	0,2
Prémix	0,25	0,25	0,25
Total	100,0	100,0	100,0

Source: Couvoir du Mono

Chapitre 5

Races

Selon des statistiques de la direction de l'élevage, le Bénin dispose d'un cheptel dans la filière avicole de 13 millions de poulets locaux traditionnels (données en 2004) et 2,9 millions de poulets de race (données en 2005).

5.1 RACES EXOTIQUES

Pas d'informations disponibles

5.2 RACES LOCALES

Les espèces de volailles rencontrées sont:

- les volailles de souches locales de poules appelées « poules d'Afrique » ou « poules de brousse », (communément appelées en langue locale adjagbéto, ayadakidjè, adowé, ahogban, guin, kpinkoun, etc). Elles sont rustiques et de petite taille et constituent l'essentiel de la population exploitée.

Les espèces et races rencontrées exigent peu de soin et de nourriture. Elles sont cependant sensibles aux maladies d'autant que les soins vétérinaires sont rares. Ces races sont appréciées des consommateurs pour leur goût et elles sont également recherchées pour les cérémonies rituelles traditionnelles.

Chapitre 6

Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité

6.1 INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE

Au moment de l'écriture du rapport initial en Avril 2006, le Bénin était indemne de grippe aviaire.

Depuis l'apparition de la grippe aviaire en Asie et en Europe, le Bénin a élaboré un dispositif de prévention avec un plan d'intervention d'urgence dont l'objectif principal est d'identifier précocement la grippe aviaire, de la contenir et de l'éteindre dans sa zone d'apparition. Dans sa stratégie nationale de lutte contre la grippe aviaire, le Bénin a opté pour l'abattage des animaux sensibles en zone d'infection. Il est prévu d'indemniser les propriétaires de volailles abattues à hauteur de 1°000 F environ pour le poulet local et 2°000 F pour la volaille améliorée.

Le Réseau de Surveillance Epidémiologique des maladies animales (RESUREP), créé par l'arrêté n°080/MDR/DCAB/SGM/DA/CP du 06 février 2001 pour la détection précoce des maladies animales, a été réactivé et la quasi-totalité des agents d'élevage de terrain ont été formés à la reconnaissance de la grippe aviaire.

Le réseau est structuré du niveau national jusqu'à l'arrondissement en passant par le département et la commune.

Les mesures de veille sanitaire sont renforcées:

- Formation de tous les agents d'élevage des 12 départements du Bénin en vue de renforcer leur capacité à la reconnaissance de la maladie et à l'application de mesure de lutte contre sa propagation;
- Activation du système de surveillance épidémiologique de la volaille domestique et de l'avifaune;
- Adhésion du Bénin au programme sous régional de lutte contre la grippe aviaire fonctionnement de la FAO;
- Alerte et concertation avec les importateurs de produits congelés;
- Interdiction de l'importation des volailles vivantes et produits d'origine avicole des pays infectés de grippe aviaire;
- Avec la présence de la maladie dans les pays limitrophes du Bénin (Nigeria, Niger et Burkina Faso), renforcement du contrôle sanitaire aux frontières terrestres, portuaire et aéro-portuaire;
- Mise en place d'une stratégie de communication pour une large information de la population;
- Elaboration d'un plan d'urgence de lutte contre la maladie ou cas où elle apparaîtrait.

L'information et l'entraînement à la reconnaissance de la maladie et la conduite à tenir doit se poursuivre avec des actions de proximité (réunion villageoise, radio de proximité). Les populations où qu'elles se trouvent, doivent pouvoir signaler tout cas de mort suspecte de volaille surtout d'oiseaux sauvages.

Délimitation des zones:

- Zone de contrôle ou d'infection: la zone de contrôle doit avoir 5 km de rayon autour du point d'infection.
- Zone de surveillance ou de protection: au Bénin, compte tenu de la proximité des agglomérations et des moyens disponibles, on retient un rayon de quinze (15) kilomètres autour de la zone d'infection.
- Zone de sécurité: elle se trouve dans un rayon de trente cinq (35) kilomètres autour de la zone de surveillance.

6.2 AUTRES PATHOLOGIES AVIAIRES MAJEURES

Pour des informations régulièrement mises à jour sur la situation des pathologies aviaires transfrontalières et notifiables, prière de se référer au:

Programme de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (EMPRES) de la FAO, à l'adresse www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/home.asp

Base de données du système mondial d'information sanitaire (WAHID) de l'OIE, disponible à l'adresse: www.oie.int

Dans les élevages, les pathologies varient suivant les types d'exploitation (divers secteurs) et leurs pratiques sanitaires.

Dans les fermes du secteur commercial (secteur 1 et 2)

L'état sanitaire du cheptel est très contrôlé par la mise en œuvre de programmes de vaccinations et de traitements préventifs systématiques. Les volailles sont systématiquement vaccinées contre la maladie de Newcastle, la bronchite infectieuse, la maladie de Gumboro, le choléra, la variole, le coryza. Des traitements prophylactiques sont menés contre la coccidiose, la salmonellose, la colibacilose. Des déparasitages systématiques sont organisés périodiquement suivant un plan de prophylaxie bien déterminé.

Cependant, le cheptel béninois est souvent décimé par des pathologies de tous genres. Il n'existe pas encore une étude d'envergure nationale sur la prévalence des maladies des poulets d'élevage moderne, mais les résultats d'une étude réalisée par Jacques T. DOUGNON dans 18 fermes avicoles modernes au sud du Bénin, ont permis de constater que la pullorose, l'encéphalomyélite aviaire et la maladie de Gumboro existent dans ces élevages.

En 2003, une épidémie de maladie de Gumboro a touché la plupart des fermes. Du fait de la peste aviaire, le centre du Projet Songhaï à Porto-Novo a perdu une bonne partie de son cheptel. Après le ravage par la maladie de Gumboro en 2003, les acteurs (ANAB, DE, Vétérinaires privés) ont proposé aux aviculteurs modernes un programme indicatif de vaccination officiel qui tient compte des vaccins disponibles sur place. Chaque aviculteur est libre d'utiliser ce programme selon ses besoins.

À cause de ces pathologies, souvent causées par la non-maîtrise des techniques d'élevage, on enregistre en moyenne chaque année entre 15 à 20% de taux de mortalité.

Dans les fermes du secteur commercial de faible niveau (secteur 3)

Les maladies émergentes depuis 5 ans sont celles rencontrées dans l'élevage villageois (cf. ci-dessous secteur 4).

Les soins vétérinaires se font de façon sporadique faute de moyens financiers. Cependant, compte tenu des ravages répétés de la maladie de Newcastle, le cheptel est souvent protégé contre celle-ci. La seule vaccination faite est donc Ita-new. La pratique du déparasitage du cheptel est courante.

Dans les fermes du secteur élevage villageois (secteur 4)

Cet élevage est touché par les maladies suivantes:

- Les maladies infectieuses (Newcastle ou pseudo peste aviaire, peste aviaire classique, variole aviaire, encéphalomyélite infectieuse, choléra aviaire, typhose aviaire, mycoplasmosse aviaire à *Mycoplasma gallisepticum*)

- Les maladies parasitaires (coccidiose aviaire, helminthoses aviaires, helminthoses du tube digestif, helminthose des voies respiratoires)
- Parasitoses externes.

Dans les élevages avicoles traditionnels la maladie de Newcastle continue à faire des ravages malgré les efforts de vaccination par les Vaccinateurs Villageois de Volaille et les divers projets d'élevage. D'après les statistiques de la Direction de l'Élevage, en 2004, 58,2% des causes de mortalités de volailles sont liés à la maladie de Newcastle. Cette dernière constitue alors un danger permanent pour la volaille. En effet, le taux de couverture vaccinale contre cette maladie est faible et est en régression, du fait de la fin des projets d'élevage (PAMR, PSSA, PDE etc.).

À côté des épidémies majeures figurent d'autres affections chroniques responsables de baisse de productivité.

Les plantes médicinales sont souvent mises à contribution par l'éleveur dans le traitement des affections de la volaille.

La direction de l'élevage avec son service de Santé Animale et le Programme de Réforme de l'Approvisionnement en Intrants Vétérinaires et d'Appui à la Privatisation (PRAIVAP), joue le rôle de grossiste dans la distribution des vaccins.

La distribution des produits vétérinaires est détenue par les vétérinaires privés depuis la libéralisation de la fonction vétérinaire au Bénin. La distribution est assurée par des cabinets vétérinaires grossistes (VETO SERVICES, CODVETO, Pharmacie Vétérinaire de Kouhounou, Pharmacie vétérinaire Bon Pasteur etc.) qui sont en partenariat avec des laboratoires étrangers (Europe ou ailleurs) ou qui représentent ces derniers au Bénin. Ces grossistes se chargent de la vente aux autres cabinets vétérinaires (semi-grossistes) qui les revendent au détail aux aviculteurs.

L'approvisionnement en intrants vétérinaires est assuré par un réseau d'importateurs (grossistes) et distributeurs (détaillants) (tableau 24)

TABLEAU 24:
Répartition géographique des importateurs et distributeurs d'intrants vétérinaires

	Grossistes, fournisseurs	Semi grossistes, détaillants	Détaillants
Atlantique Littora	6	6	49
Atacora Donga			2
Borgou Alibori	1	1	9
Mono Couffo			7
Ouémé Plateau			35
Zou Collines			15
Total	7	7	117

Source: Enquête CVBP avril 2006

6.3 MESURES DE BIOSECURITE

Pas d'informations disponibles

Chapitre 7

Politiques actuelles, cadre légal

L'urbanisation importante, ces dernières années dans le sud du pays, a créé de nouveaux besoins de consommation qui favorisent l'installation d'élevages avicoles spécialisés plus intensifs et permettent de créer de l'emploi et des revenus. L'État béninois a bien compris le rôle joué par ces diverses formes d'aviculture et, par exemple, dès les années 90, a initié le programme « PISEA » spécifiquement destiné à favoriser l'installation de jeunes diplômés. Ce programme a en effet favorisé l'installation de nombreux jeunes sur des unités de production avicole.

Ces dernières années, le gouvernement a mis en place quelques actions pour le développement de l'aviculture traditionnelle. Parmi celles – ci, on peut citer:

- l'opération « coq » qui consistait à introduire des coquelets de races améliorés dans les milieux ruraux
- le choix de la volaille comme l'une des 10 filières prioritaires depuis 2003
- la formation des Vaccinateurs Villageois de Volaille (VVV). Plusieurs programmes/projets (PADRO, PAMRAD, PADAV, PADFA, etc.) interviennent dans le développement de l'aviculture traditionnelle à travers la formation des VVV.

En octobre 2005, la direction de l'élevage a organisé un atelier de réflexion sur la filière avicole béninoise selon ses prérogatives de définition de la politique de l'État en matière de productions animales. Cet atelier a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions triennal d'un montant de 416,500,000 Francs CFA qui sera financé sur des fonds PIP à partir de 2006.

Ce plan vise:

- Pour la sous-filière aviculture moderne
 - l'amélioration et l'organisation de la filière avicole moderne;
 - l'augmentation et la sécurisation les productions avicoles;
 - l'amélioration la compétitivité et la commercialisation des produits avicoles.
- Pour la sous-filière aviculture traditionnelle
 - l'amélioration des revenus des producteurs agricoles notamment les aviculteurs;
 - la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations;
 - l'amélioration de la part de la sous-filière aviculture traditionnelle dans la formation du PIB.

Un second Programme d'Appui au Développement de l'Aviculture Moderne (PADAM), plus important, a été élaboré et le montant de la phase pilote de 2006 à 2008 est de 1°170 millions de Francs CFA.

Face à la menace de la grippe aviaire, le Bénin a mis en place son réseau d'épidémiosurveillance (Cf.°Arrêté n° 080/MDR/DCAB/SGM/DA/CP du 06 février 2001). Divers textes législatifs et réglementaires peuvent s'appliquer en situation de grippe aviaire (Tableau 25).

TABLEAU 25:
Liste des textes législatifs

N°	TITRE TEXTE JURIDIQUE	REFERENCE DU TEXTE
1	Ordonnance portant réglementation de la police sanitaire des animaux et de l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale.	Ordonnance 72-31 du 27 septembre 1972
2	Loi portant réglementation du contrôle des denrées alimentaires	Loi n° 84-009 du 15 mars 1984
3	Loi portant réglementation de la vaine pâture et la garde des animaux et la transhumance	Loi n° 87-013 du 21 septembre 1987
4	loi Cadre sur l'environnement en République du Bénin	Loi n° 98-030 du 12 février 1999
5	Loi portant institution organisation et fonctionnement de l'Ordre National des Médecins Vétérinaires du Bénin	Loi n° 98 – 017 du 07 juillet 2000
6	Décret portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité National pour la Protection Civile	Décret n° 85 – 112 du 05 avril 1985
7	Décret portant réglementation de l'importation de denrées congelées d'origine animale en République du Bénin	Décret n°91-50 du 29 mars 1991
8	Décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise pour l'Environnement	Décret n° 95-47 du 20 février 1995
9	Décret portant création, Composition, attributions, et fonctionnement de la Commission Nationale chargée des Réfugiés	Décret n° 97-647 du 31 décembre 1997
10	Décret portant, création, attributions et fonctionnement du Fonds National de lutte contre les Epizooties (FNLE)	Décret n° 2002-370 du 22 août 2002
11	Décret fixant les modalités d'exercice de la profession vétérinaire	Décret n° 2004 – 292 du 20 mai 2004
12	Décret portant code de déontologie de la profession vétérinaire	Décret n° 2004 – 295 du 20 mai 2004
13	Décret portant statut des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (Ce.R.P.A.)	Décret n° 2004- 301 du 20 mai 2004
14	Décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation	Décret n° 2004-394 du 13 juillet 2004
15	Décret portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	Décret n°2005-028 du 28 janvier 2005
16	Décret portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique	Décret n°2005-191 du 14 avril 2005
17	Décret portant organisation, attribution et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Décret n°2005 –192 du 14 avril 2005
18	Décret portant règlement zoosanitaire des maladies à déclaration obligatoire en République du Bénin	Décret n° 2005-637 du 13 octobre 2005
19	Arrêté portant organisation et fonctionnement de la Direction de la prévention et de la Protection Civile	Arrêté n° 124 du 28 juillet 1998
20	Arrêté portant création du Centre National de Surveillance Epidémiologique et d'Hygiène Alimentaire	Arrêté n° 392/MDG/SG/CC/CP du 24 Septembre 1998
21	Arrêté n° 425 portant réglementation de l'importation des médicaments vétérinaires	N° 425/MDR/MSP/MF/MCAT/SG/CC/CP du 07 octobre 1998
22	Arrêté n° 419/MDR/DC/CC/CP portant Modalités d'autorisation d'exercice en privée de la profession vétérinaire	N° 419/MDR/DC/CC/CP du 08 août 1999
23	Arrêté portant création et fonctionnement du Réseau de Surveillance Epidémiologique (RESUREP) au Bénin.	Arrêté n° 080/MDR/DCAB /SGM/DA/CP du 06 février 2001
24	Arrêté portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Elevage	Arrêté n°1145/MAEP/DCAB/SGM/DA/CSRH/SA du 02 Décembre 2002
25	Arrêté portant fixation du prix de cession de la dose vaccinale pour animaux domestiques	Arrêté n° 2004 – 078/MAEP/D-CAB SGM/DA/CSRH/SA du 21 janvier 2004
26	Arrêté portant création, composition, attribution, organisation et fonctionnement de la commission technique du médicament vétérinaire (CTMV)	Arrêté n° 2004 – 516/MA EP/ D-CAB/SGM/DRH/DE/SA du 15 avril 2004
27	Arrêté portant modalité d'enregistrement des médicaments vétérinaires au Bénin	Arrêté n° 2004 – 517/MA EP/ D-CAB/SGM/DRH/DE/SA du 15 avril 2004
28	Arrêté portant interdiction de la divagation des volailles domestiques	Arrêté N° 0554/ AEP/ D-CAB/ SGM/ DRH/ DE/ SA du 17 février 2006
29	Arrêté portant, création, composition, attributions et fonctionnement du Comité Départemental et des Comités Communaux de veille épidémiologique et de renforcement de la lutte contre la Grippe Aviaire dans le Borgou et l'Alibori	Arrêté Année 2006- N°5/ 0016/ PDDBA- SG- SPAT/ DES

Source: Dr Urbain FANOU

Pour les importations, la réglementation UEMOA définit:

- un tarif extérieur commun (TEC): 20% de droits de douane
- une taxe de protection dégressive (TDP) 20% à 0% en 2003
- une taxe conjoncturelle à importation (TCI)

Le prix de déclenchement

$$= \ll (\text{Prix CAT} \times 3) + (\text{Prix du poulet marché local} \times 7) \gg / 10$$

Divers décrets (présentés dans le tableau 26) interviennent sur l'importation des produits congelés au Bénin, le commerce de denrées alimentaires et la protection du consommateur.

TABLEAU 26:
Textes législatifs sur les importations

Décret n°91-50 du 29 Mars 1991,	Porte d'entrée, documents officiels des importations de produits avicoles congelés.
Arrêté n°067/MCAT/D-CAB /DCI du 12 février 1991,	Réglementation de la commercialisation des denrées congelées d'origine animale.
Loi n°90 –005 du 15 mai 1990	Fixe les conditions d'exercice des activités de commerce en République du Bénin
ARRETE INTERMINISTERIEL N° 347/MCAT/MDRAC/MSP/CAB/DCE/DCI du 24 Décembre 1990,	Porte interdiction d'importation et de commercialisation des croupions de dinde en République du Bénin
Décret n°85-242 du 14 juin 1985,	Etiquetage des denrées alimentaires
Décret n°85-243 du 14 juin 1985	Hygiène commercialisation
Décret n°88-258 du juin 1986,	Réglementation des professions
Décret n° 98-215 du 11 mai 1998,	Installation de chambres froides: Assurance – Qualité des produits de la pêche en République du Bénin.
Ordonnance N° 72- 31 du 27 septembre 1972	Porte réglementation de la police sanitaire des animaux et de l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale
Loi N° 84- 0009 du 15 mars 1984,	Contrôle des denrées alimentaires
Décret N° 2005- 192 du 14 avril 2005,;	Porte attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche
Arrêté N° 67/ MCAT/ D- CAB/ DCI du 12 février 1991	Porte règlement de la commercialisation des denrées congelées d'origine animale en république du Bénin
Le décret n° 637 du 13 octobre 2005	Porte règlement zoosanitaire des maladies animales à déclaration obligatoire en République du Bénin. Le texte fait bien allusion à la grippe aviaire hautement pathogène.
Le décret N° 2002 – 370 du 22 août 2002	Porte création, attributions et fonctionnement du Fonds National de Lutte contre les Epizooties (FNLE)
Arrêté interministériel Année 2005 N° 3889/ MAEP/ MICPE/ MFE/ MSP/ DG/ SGM/ DE/ S du 13 décembre 2005	Porte interdiction temporaire d'importation, de distribution et de transit des volailles, parties et abats de volailles congelés, poussins d'un jour, œufs et aliments de bétail en provenance des pays infectés de grippe aviaire,

Source: Dr Urbain FANOU

Chapitre 8

Analyse

8.1 FORCES ET FAIBLESSES ACTUELLES DU SECTEUR AVICOLE

Une demande croissante

L'aviculture béninoise occupe la deuxième place dans l'élevage après les bovins. Elle fournit entre 10 et 22% de la part de la production totale de viande. Le poulet fait l'objet de multiples préparations dans la cuisine béninoise. La demande en viande de volaille est en augmentation. Elle concerne aussi bien la volaille locale ou «poulet bicyclette» que le poulet de chair. Quant à l'œuf de consommation, l'évolution des habitudes alimentaires a introduit son utilisation fréquente dans les plats proposés dans les centres urbains de consommation.

Des aviculteurs avec un niveau faible de formation technique

Malgré l'existence d'écoles et de centres de formation, peu d'aviculteurs ont le niveau de formation requis. Les éleveurs avicoles ne bénéficient pas d'encadrement de la part de l'État. Ils se sont généralement formés par eux-mêmes, quelques fois avec l'appui de certaines ONG. La filière semble économiquement intéressante, et attire beaucoup de personnes qui deviennent aviculteurs sans aucune préparation: absence d'études de marché, aucune maîtrise des conditions techniques d'élevage (choix de site, construction des habitats, type d'alimentation, les prophylaxies, ...) etc.

Selon les résultats des enquêtes du *GAI en 2005*, 43% des éleveurs avicoles ont déclaré recevoir des formations techniques sur la tenue des cahiers de stock, de suivi de caisse, de banque, de fiche de paie etc. Mais la mise en pratique de ces formations pose un problème à cause de la non-appropriation du contenu desdites formations. 38% ont exprimé le besoin de recevoir des formations non seulement en technique de production avicole mais aussi et surtout les techniques de gestion administratives et financières, des recyclages et des voyages d'études.

Une rentabilité menacée

Le secteur avicole regroupe plusieurs acteurs qui génèrent des chiffres d'affaires importants notamment les producteurs modernes, les fournisseurs d'intrants vétérinaires et de matériels avicoles, les fournisseurs de matières premières, les commerçants de volailles et de parties de volailles et les transformateurs de produits de volailles. Chacun de ces acteurs constitue un maillon de la filière inter lié. Un changement positif ou négatif d'un sous-secteur affecte les autres acteurs du système.

En 2004, la hausse de prix du maïs a entraîné une chute de la production commerciale avicole de 60%. Cette baisse de la production s'est traduite par une diminution de la consommation des intrants avicoles et a réduit par conséquent l'ensemble des activités de la filière.

Des difficultés sanitaires

Les éleveurs de type commercial (des secteurs 1 à 3 selon la typologie FAO) respectent les prophylaxies conseillées mais sont confrontés aux problèmes d'importation de la volaille et des parties de volailles. L'élevage traditionnel par contre connaît de nombreux problèmes sanitaires. Des pertes énormes sont causées par les maladies aviaires.

Les maladies virales et notamment celles de la grippe aviaire menacent dangereusement tous les maillons de la filière et entraîne des pertes financières énormes aux différents acteurs.

Un secteur fragilisé par la menace de la grippe aviaire

La menace de la grippe aviaire a entraîné une baisse de la demande qui s'est traduite par une baisse notable de la production nationale en 2005. De nombreux consommateurs ont en effet refusé la consommation de la viande de volaille suite à la propagation du virus H5N1 dans les pays limitrophes (Nigeria, Niger, Burkina-Faso). Comme les producteurs n'arrivaient plus à vendre leurs produits, ils ont baissé les prix et certains sont allés dans des régions reculées proposer leurs produits. Les revendeurs ont connu des baisses de leur activité de 80% (de 1000 poulets rôtis par semaine à 200).

Le marché des œufs de table a connu également d'énormes difficultés d'écoulement. Les enquêtes ont révélé que 80% des œufs de table produits sont restés invendus. Pour contourner ce manque à gagner, un éleveur a incorporé plus de 600 plateaux d'œuf de table dans la composition d'aliments pour les porcs. La demande d'œufs a diminué de plus de 80% malgré la baisse du prix du plateau d'œufs de 1500 à 1000 FCFA.

Suite aux mauvaises ventes des œufs et de la viande, beaucoup de producteurs ont cessé la production de poulets de chair ou de pondeuses en 2006. La production de l'œuf a considérablement baissé (33%) (tableau 27). Les fournisseurs des produits vétérinaires ont vendu de grandes quantités de désinfectants parfois périmés créant ainsi des pertes additionnelles énormes.

TABLEAU 27:
Productions et vente (poussin, œufs et poulets) des 1^{er} trimestres 2005 et 2006

	Janvier à mars 2005	Janvier à mars 2006
Production de poussin	316 054	224 256
Production œufs (unité)	44 438 100	29 625 400
Vente œufs (unité)	44 438 100	5 925 080
Production poulets (tonne)	585,75	439,31
Vente poulets (tonne)	585,75	195,25

Source: Enquête avril 2006

Certains éleveurs se sont reconvertis après la crise vers l'élevage de lapin et de porc à la place de l'aviiculture.

En ce qui concerne les couvoirs, les œufs à couvrir se sont vendus au même prix que les œufs de table du fait de la baisse de la demande.

Les fournisseurs d'aliments ont été confrontés aux mêmes problèmes de débouchés puisque les aviculteurs utilisent maintenant surtout du son de maïs pour l'alimentation de la volaille. La diminution de la production de poulets de chair et d'œufs a entraîné une baisse des activités chez tous les acteurs de la filière ainsi qu'une baisse de consommation de la viande de volailles et des œufs. Cette situation pourrait entraîner un déséquilibre alimentaire car les produits avicoles, surtout les œufs, constituent une source importante de protéines pour la population du Bénin.

Les associations des aviculteurs ont fait des émissions pour informer comment cuire les produits avicoles pour éviter de se contaminer et rappeler qu'au Bénin aucun cas n'a encore été détecté (2006). Cependant, l'impact socioéconomique de la menace « grippe aviaire » a été très important. Les personnes ayant comme activité principale l'aviiculture sont dans une situation matérielle très critique. Ceux qui ont contracté des prêts dans les institutions financières sont incapables de rembourser et demandent à l'Etat d'intervenir pour des accords de moratoire auprès de ces institutions. D'autres structures ont fermé.

8.2 PERSPECTIVES DU SECTEUR AVICOLE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

D'après une enquête de Syfia International sur le Bénin en 2004, la production locale est insuffisante pour couvrir les besoins. Pour certains consommateurs et certaines autorités officielles, les importations sont incontournables.

L'Association Nationale des Aviculteurs du Bénin (ANAB) pense au contraire que la production locale pourrait assurer les besoins en consommation si le marché est protégé contre les importations massives et si les aviculteurs se professionnalisent. Mais si la professionnalisation du secteur peut être un objectif réalisable, en revanche la « protection du marché intérieur contre les importations » semble pour le moment difficile.

Selon Lionel Gbaguidi, une suppression de toutes les importations de volailles et abats congelés, qui s'établissent en moyenne à 30°000 tonnes par an, nécessiterait la production d'environ 22 millions de poulets de chair de 1,3 kilogramme de poids carcasse par an. Ce qui représenterait un chiffre d'affaires d'environ 22 milliards de Francs CFA pour la filière avicole béninoise en considérant un prix de vente moyen de 1000 Francs CFA /poulet. En ce qui concerne les œufs de consommation, les importations estimées à 40 millions d'unités en 1992, représenteraient la production annuelle de 160000 pondeuses, à raison de 250 œufs par poule démarrée, qui donneraient plus de 150 tonnes de viande à la réforme. Ce qui correspondrait à un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards de Francs CFA par an pour la filière avicole du Bénin. ». L'Etat et les aviculteurs locaux sont-ils tous prêts à relever ce défi ?

Actuellement, le refus des consommateurs de s'alimenter en produits de volailles affecte négativement les producteurs qui n'écoulent plus leurs produits. Les distributeurs d'intrants avicoles vendent très peu leurs produits et les importateurs de produits de volailles ont suspendu leurs activités sous les clauses de la législation aviaire. Cette situation ne connaîtra d'issue favorable qu'à condition que le problème de la grippe aviaire soit maîtrisé. Le système de plan d'urgence mis en place par les services de l'Etat béninois pour lutter contre la maladie est stratégique mais a un certain coût. Des actions à l'échelle régionale et mondiale doivent être mises en œuvre pour éradiquer la maladie virale H5N1 et redonner l'espoir aux acteurs de la filière avicole.

Annexe II

Liste des projets majeurs — secteur avicole

- 1 Projet: Promotion Aviculture Villageoise (PAV) – PAMR
 Agence: CTB (Coopération Technique Belge) XX
 Durée:
 Zone géographique: Mono-Couffo
 Bénéficiaires directs: 600 villages dans le Mono-Couffo, 61 Groupements Villageois d'Éleveurs, 15.00 aviculteurs
 Situation:

Le projet avait comme objectifs de promouvoir la filière aviculture traditionnelle et réduisant de manière significative la mortalité de la volaille et en créant les bases d'une filière avicole traditionnelle. Le projet a mis en place 8 poulaillers, 40 éleveurs ont été formés et recyclés. En santé animale, 500 VVV ont été formés. Un fonds de roulement de 6°000°000 FCFA a été créé pour des produits vétérinaires essentiels. 300°000 volailles ont été vaccinées et déparasitées. 450 coquelets améliorateurs HARCO ont été introduits dans les villages. Pour la commercialisation, un marché autogéré (vente groupée) a été construit.

- 2 Projet: PADAV
 Agence: DANIDA
 Durée:
 Zone géographique:
 Bénéficiaires directs: 800 personnes bénéficiaires dont 80% de femmes
 Situation:

Le projet avait comme objectifs de créer une organisation solidaire locale pouvant développer des stratégies de défense de ses intérêts et exercer des pressions pour faire prévaloir les règles d'hygiène indispensables à une bonne protection des cheptels avicoles. Le projet cherchait également à renforcer la position ou le statut de la femme par son insertion dans un processus d'apprentissage continu et notamment d'amélioration de ses conditions d'existence. Un système de crédit cherchait à préparer les bénéficiaires à procéder à des déstockages réguliers du cheptel.

Un crédit d'un montant de douze millions quatre cents vingt mille FCFA (soit environ 18°933 Euros) a été octroyé à une vingtaine d'AVPAT. Le taux de remboursement estimé à la fin de mars 2002 est de 99,85%. Il faut noter également que les bénéficiaires ont suivi plusieurs formations aussi bien sur les itinéraires techniques de l'aviculture que sur la gestion du crédit.

- 3 Projet: PDE III: Promotion de la volaille au centre avicole de Kpinnou
 Agence:
 Durée: entre 2001 et 2003
 Zone géographique: communes de Lokossa, Athiémé et Houéyougbé
 Bénéficiaires directs:
 Situation:

Le projet avait comme objectifs la formation des VVV, des éleveurs, des agents d'encadrement et la mise à disposition de coqs améliorés. 55 VVV ont été formés, 16°000 têtes de volailles ont été vaccinés et déparasitées.

Annexe III

Liste des séminaires sur la filière avicole

Liste des séminaires et ateliers sur la filière avicole au des cinq dernières années (situation 2006)				
Séminaires	Année	Organisateurs Pouvoirs publics	Acteurs filière invités	Conclusions majeures
Atelier de validation des résultats de l'étude sur l'aviculture moderne au Bénin	2006	MAEP	Aviculteurs Accoueurs Fournisseurs de produits véto Fournisseurs de matières premières Importateurs de volailles et parties de volailles	Amendement et validation du plan stratégique: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation stratégique 1: Professionnalisation de l'élevage avicole moderne au Bénin ▪ Orientation stratégique 2: Application des mesures tarifaires progressives pour limiter les importations et assurer la demande en produits avicoles ▪ Orientation stratégique 3: Actualisation du cadre législatif avicole et sa mise en application effective ▪ Orientation stratégique 4: Mise en place d'un système favorisant l'appui – accompagnement des services de l'État et des structures privées ▪ Orientation stratégique 5: Valorisation des opportunités offertes par la demande avicole nigériane
Atelier d'information des Associations d'éleveurs sur la grippe aviaire	2006	MAEP	ANAB; GAPD; Revendeuses de volaille, Fournisseurs de matières premières	Précision des actions à mener pour éviter l'arrivée de la grippe aviaire au Bénin.
Séminaire sur l'aviculture	24/11/03	Laboratoire Merial	Vétérinaires et éleveurs	Conduite des exploitations et suivi sanitaire
Séance d'informations et d'échanges sur la grippe aviaire	18/02/06	Association des Usagers des Marchés de Cotonou (AUMAC)	Groupements revendeurs de volaille, MAEP, Ministère Santé, FAO UNICEF	Invitation à une grande vigilance de la part de tous les acteurs de la filière pour éviter la grippe aviaire au Bénin en interdisant toute importation de volailles et en informant les autorités de tous cas de mortalité suspecte d'animaux.
Réunion sur la stratégie de la vaccination contre la grippe aviaire	31/03/06	DE		Décision de ne pas protéger par la vaccination systématique des volailles mais recourir à une vaccination stratégique qui cible les volailles présentes dans la zone de surveillance, délimitée autour de la zone d'infection. Constitution d'un stock de vaccin d'urgence permettant de couvrir les besoins de vaccination d'au moins 20% de l'effectif de la volaille domestique du pays et l'acquisition des équipements nécessaires à la réalisation des opérations de vaccination
Point sur la grippe aviaire	16/03/06	DE	Acteurs de la filière avicole	Définition des actions pour la mise en œuvre du plan d'urgence

Liste des séminaires et ateliers sur la filière avicole au des cinq dernières années (situation 2006)				
Séminaires	Année	Organisateurs Pouvoirs publics	Acteurs filière invités	Conclusions majeures
Atelier national de réflexion sur la promotion de la filière avicole au Bénin	2005	Direction de l'Élevage (DE) (structures de l'État: MAEP, DE, FSA, etc.)	Les acteurs directs (aviculteurs, accoueurs, distributeurs d'intrants zootechniques, vétérinaires etc.) sociétés importatrices de viandes de volailles ou parties de volaille (CDPA et CAJAF COMON)	Cette esquisse de plan stratégique sera affinée par un groupe de travail Inscrire au budget du MAEP les actions proposées pour 2006 dans le cadre de la promotion de l'aviculture traditionnelle Harmoniser le contenu du volet aviculture traditionnelle des PDC sur la base du programme national de promotion de l'aviculture traditionnelle Procéder d'ici fin 2005, à l'analyse d'opportunités des marchés de poulet local Inclure les aviculteurs traditionnels dans les lignes de crédits mises en place sur budget national
Prévention et traitement de la coccidiose aviaire	14 avril 2004	LAPROVET; DE	Vétérinaires et éleveurs	Conférence débat Conduite des exploitations et suivi sanitaire

Annexe IV

Références bibliographiques

- 2001, Manuel du Vaccinateur Villageois de Volaille, 59p
- ABE/ MEHU**, 2001: *Guide de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement*, 52p
- ANAB, Association Nationale des Aviculteurs du Bénin**, 2005, Chronique d'une organisation des producteurs pour la défense, la promotion et la modernisation de l'aviculture béninoise par Agoli-Agbo, E., Lacroix, P., Geay, F. & Guezodje, L
- Ben David**, 1989, Encadrement de l'aviculture traditionnelle, 7p
- CEDEAO (ECOWAS)**, 14 septembre 2005, *Note relative à la préparation de la composante agricole de l'Accord de Partenariat Economique entre la CEDEAO et l'Union Européenne*; version provisoire
- CEDEAO (ECOWAS)**, Mai 2005. *Plan d'actions régional 2005-2010 pour la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et du PDDAA/NEPAD en Afrique de l'Ouest*, The New Partnership for Africa's Development
- CEDEAO (ECOWAS), Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest**, Janvier 2005, *Projet de politique agricole des états de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP)*, annexe à la décision n° 1
- Chrysostome, C.**, Expérience du Programme d'Appui au Développement de l'Aviculture Villageoise PADSA en matière d'aviculture villageoise
- DE/MAEP**, 2005, *Plan d'intervention d'urgence contre la grippe aviaire*, 25p
- Degbelo, V., G.**, 2004, *Qualité nutritive des aliments des poulets produits dans le sud et centre du Bénin*, mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme d'étude agricole tropicale (DEAT)
- Diagne, Baye, Mbaye**, 2004. Étude de l'impact économique des importations des poulets entiers et en morceaux sur le développement de la filière avicole au Sénégal
- Direction de l'Élevage –Bénin**, Avril 1994, Plan d'Actions de la Santé Animale
- Direction de l'Élevage**, Rapport annuel (2000 - 2004)
- Dossa, Coffi, S., Fandohan, P., Gbenou, U., Mensah, S., Da Gbaguidi, R.** 2004, Qualité des aliments composites des monogastriques produits dans le sud et centre du Bénin
- Dougnon, Tossou, J.** 2004, Profils immunologiques des pathologies infectieuses dominantes des poulets d'élevage importés dans le Sud Bénin. Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'études approfondies (DEA) en biologie du développement
- Gbaguidi, L., M.** 2001, Étude de la filière avicole au Bénin: situation actuelle et perspectives de développement, Thèse pour l'obtention du Doctorat en Médecine Vétérinaire
- Houehou, B., C.**, 1988, *Contribution à l'étude des potentialités d'amélioration de l'aviculture traditionnelle en République Populaire du Bénin*, Mémoire CPU /Université Nationale du Bénin
- INRAB, Dossa, C. S. & Gbehou**, 2003
- INRAB**, Guide technico-économique pour la conduite de l'élevage des poulets locaux, par Dossa, C. S., Mensah, S., Ep. Vidogbena, F., Koudande, O., D.
- INRAB**, février 2003, *Point de la recherche en matière d'élevage dans la région du sud du Bénin de 1971 à 2000*, par O. Koudande, O., D., Zanou, A., Dossou-Gbete, G. & Mensah, S.
- Institut Médical de Médecine tropicale**, 2005, Lettre du Riposat, 52p
- Johannes, F.**, juin 2001, Manuel du Vaccinateur Villageois de Volaille d'ALMEIDA
- N'Doume, L.**, 2000, *La filière poulet dans le sud Bénin: état des lieux*. Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme d'ingénieur des travaux (D.I.T)
- Le Point au quotidien et l'Agence Afrique Performance**, février 2005. *Riz et poulets béninois menacés par les importations*
- MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche)**, Juillet 2001; Schéma Directeur du Développement Agricole et Rural du Bénin; Plan Stratégique Opérationnel
- Manigui, A., S. & Medenou, K., C.**, Décembre 1984, *Notes techniques sur l'élevage: élevage commercial: stratégies de développement*; dans Perspectives de promotion de l'aviculture moderne au Bénin (N° 212)
- Ministère des fermes d'Etat de l'élevage et de la pêche**, 1983, *Projet d'appui à l'encadrement de l'aviculture villageois au sud du Bénin*, Etude d'identification, 34p
- Montcho, G., S.**, 2003, La réglementation de l'élevage des animaux domestiques au Bénin, Mémoire de maîtrise de droit

- Notes techniques sur l'élevage**, 1984, *Perspectives de promotion de l'aviculture moderne au Bénin*, N° 2.1.2
- OBOPAF Observatoire des opportunités d'affaires du Bénin**, Décembre 2004, *Etude de l'offre et de la demande sur les produits alimentaires*, par Im. Kouassi, B.
- OIE**, 2003, *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, 12^{ème} Edition
- OIE**, 2004, *Influenza aviaire hautement pathogène*, 4p
- PAPA/INRAB**. 2003, *Compétitivité de la filière riz du Bénin dans l'économie internationale* par Edegbola, Y., P., Singbo, A. & Ingbo, A.
- Forum socio-économique** Mars 2004, *L'aviculture locale: Etat des lieux, contraintes et perspectives*, Proximités entreprises de presses
- République du Bénin, CNDLP**, Décembre 2002, *Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté au Bénin (2003 –2005)*
- SAILD et ACDIC**, 2003 –2004, *Importation massive et incontrôlée des poulets congelés en Afrique: le cas du Cameroun (comprendre le phénomène)*
- Syfia International**, Avril 2004, *Enquête Impact des importations de volaille en Afrique de l'Ouest*

Annexe V

Cartes

Pas de cartes disponibles actuellement